



# Un commissaire peut-il contacter un conducteur ayant commis infraction filmé par caméra embarquée

Par **Laëtitia 17**, le **11/02/2020 à 23:01**

Bonjour,

Suite à un accident en 2019 en 2 roues ou je me suis fait percutée par une automobiliste, j'ai décidé de mettre une GoPro sur mon casque. Grâce à cela j'enregistre tous mes trajets et parfois les automobilistes qui risquent de provoquer un accident.

Le dernier en date est survenu mardi 11 février 2020, étant engagé dans un rond-point, celui ci s'engage et me coupe la route, je klaxonne puis il fait marche arrière pour venir m'insulter.

Sur la vidéo on voit bien sa plaque, ainsi que le véhicule qui s'engage dans le rond point alors que j'arrive à lui, avec ses échanges verbaux me prétextant qu'il était engagé et donc prioritaire... Bref il avait raison et moi en deux roues engagé et plus vulnérable j'avais tort.

Ma question est de savoir si un commissaire, en visualisant cette vidéo, peut simplement contacter le conducteur dangereux pour lui faire une piqure de rappel ? Pas forcément le verbaliser mais le surprendre et lui faire passer un savon pour qu'il comprenne que ce qu'il a fait est irresponsable et qu'il n'a pas respecté le code de la route afin qu'il redescende sur terre et qu'il arrête de se prendre pour le dieu de la route.

1 fois par semaine j'évite un accident (plus méfiante depuis mon accident) mais celui ci a été la goutte d'eau de trop.

Alors pouvez vous me dire si en me rendant au commissariat il leur serait possible de faire cela ?

Merci d'avance pour vos conseils et vos réponses.

Par **martin14**, le **12/02/2020 à 05:47**

Bonjour,

Vous pouvez toujours essayer, mais je pense que vous allez essuyer un refus ...

Les contraventions se prouvent par PV ou par témoin. à moins que le service de police vous considère comme un "témoin" mais à mon avis il ne le font pas ...du moins pour une contravention ...

Par contre, si il y avait eu un accident, et surtout si c'est un accident grave, votre gopro aurait pu servir de preuve ...

Merci de nous tenir informé de la suite ...

Par **Laëtitia 17**, le **12/02/2020 à 11:07**

Merci Martin 14,

Mais je ne demandais pas pour une contravention, mais juste qu'un commissaire l'appel pour lui faire comprendre que ce qu'il a fait est totalement dangereux et qu'il n'a pas respecté le code de la route en coupant une priorité et en faisant une marche arrière en plein rond point. J'irai au commissariat pour voir quand même, on peut toujours espérer

Par **martin14**, le **12/02/2020 à 11:50**

Vu comme ça, je pense qu'il vont penser à une blague de votre part ... méfiez vous, quand ils ne comprennent pas, ils peuvent être très chatouilleux ...